

QVT

**Oui, mais comment ?
Application concrète en
entreprise.**



PRESENTATION :

- » Stéphane POROT, Ergonome - AMETRA06
- » Laurie QUERRIOUX, Médecin du travail - AMETRA06
- » Alice PANIER, Psychologue du travail - AMETRA06

TEMOIGNAGE :

- » Aurélie COTTA, RRH et Adjointe de Direction - Clinique Saint Dominique

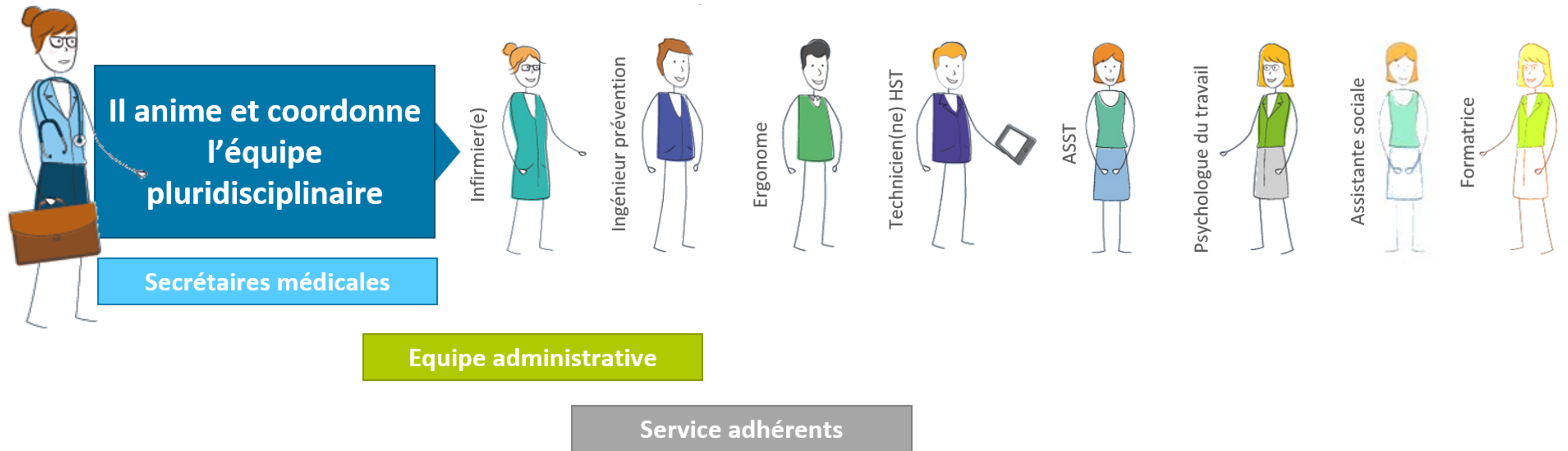
ANIMATION :

- » Nicolas BERTRAND, Responsable des services pluridisciplinaires - AMETRA06

ADMINISTRATEUR QUESTIONS/REPONSES :

- » Fabrice PALMA, Ingénieur en prévention des risques professionnels - AMETRA06

Le médecin du travail est au centre du dispositif de santé au travail





1

Qu'est-ce que la QV(C)T ?

2

Pourquoi s'engager dans une démarche QV(C)T ?

3

Comment l'AMETRA06 peut-elle intervenir ?

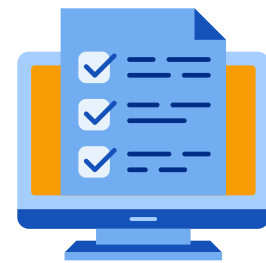
4

Témoignage d'une entreprise accompagnée par l'AMETRA06

5

Questions / Réponses

1. Qu'est-ce que la QV(C)T ?



Qu'est-ce que la QV(C)T pour vous ?

1. Qu'est-ce que la QV(C)T ?

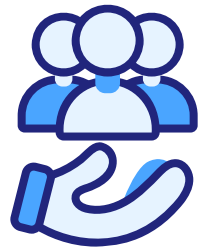


Article L. 4121-1 du Code du travail : " ***l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la **santé physique et mentale** de ses salariés*** "



1er Accord National Interprofessionnel (ANI) du 19.06.2013 : définit la **Qualité de Vie au Travail** comme " *Un sentiment de bien-être au travail perçu collectivement et individuellement qui englobe : l'ambiance, la culture de l'entreprise, l'intérêt du travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une valorisation du travail effectué* "

1. Qu'est-ce que la QV(C)T ?



L'ANI du 9 décembre 2020 insiste sur la considération des conditions de réalisation du travail (= QVCT). Il souligne notamment le fait de " **promouvoir la QVT en articulation avec la Santé au Travail** "



4e plan santé au travail (PST 4) 2021- 2025 : confirme la priorité donnée à la prévention, à la qualité de vie et aux conditions de travail comme **levier de performance de l'entreprise** et de **bien-être des salariés**



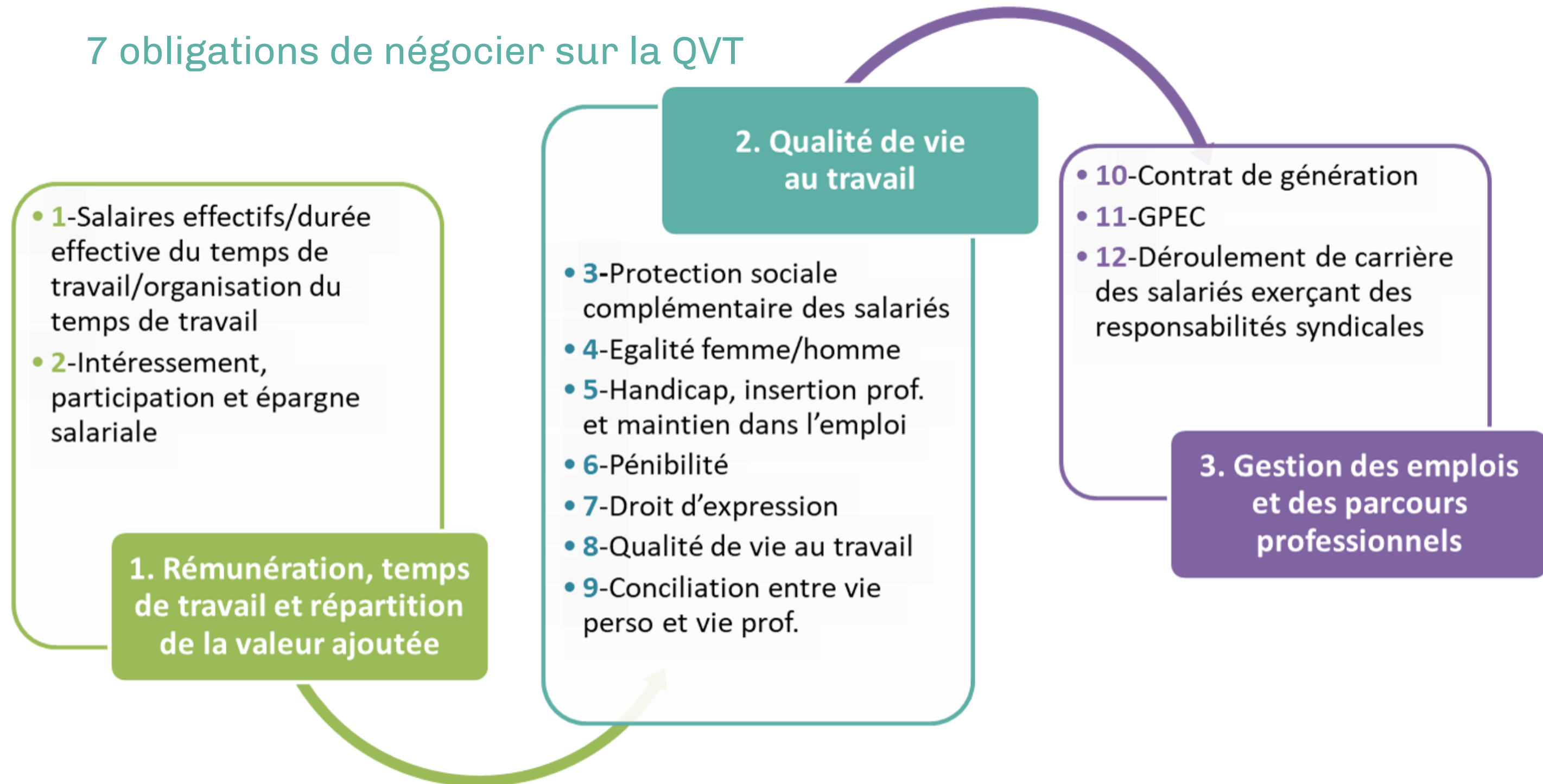
Besoin d'accompagnement de nos adhérents : l'AMETRA06 a développé une **approche de proximité et adaptable** en fonction des besoins de l'entreprise

1. Qu'est-ce que la QV(C)T ?



Loi Rebsamen 17/08/2015 (2015-994) relative au dialogue social et à l'emploi

7 obligations de négocier sur la QVT



1. Qu'est-ce que la QV(C)T ?

Les préalables à toute démarche :



L'entreprise a réalisé son évaluation des risques professionnels (DUERP)



L'entreprise s'engage à déployer l'ANI du 09/12/2020

2. Pourquoi s'engager dans une démarche QV(C)T ?

Constats dans certaines entreprises :

- Risques Psychosociaux
- Absentéisme / Turnover
- Démotivation / Manque d'engagement
- Perte de communication
- Perte du savoir-faire
- Dégradation de l'ambiance de travail
- Evolution de l'entreprise (contexte)



2. Pourquoi s'engager dans une démarche QV(C)T ?

Ce que la QV(C)T peut apporter :



- Amélioration du bien-être, de la santé au travail
- Amélioration de la productivité, « travailler mieux »
- Fidélisation / Implication des salariés
- Compréhension du travail
- Développement de la créativité
- Valorisation de la confiance, des échanges
- Application du Code du travail en la matière

2. Pourquoi s'engager dans une démarche QV(C)T ?

Ce qui est indispensable :



- Engagement affirmé de la Direction
- Démarche globale et partagée
- Une valorisation de l'expression sur le travail (Espaces de Discussion)
- Mise en place d'indicateurs
- Engagement d'un dialogue social

3. Comment l'AMETRA06 peut-elle intervenir ?

La démarche QV(C)T :

L'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) a matérialisé la QVT par une marguerite de 6 thématiques sur lesquelles agir afin de contribuer à la prise en compte et à l'amélioration de la QVT.



Source : ANACT

3. Comment l'AMETRA06 peut-elle intervenir ?

Choix de l'entreprise : besoin d'accompagnement long ou court ?



ReflexQVT

Plateforme nationale pour un accompagnement complet tout au long de la démarche



Pour une 1ère approche – un état des lieux via la méthodologie de l'ANACT « Les essentiels QVT »



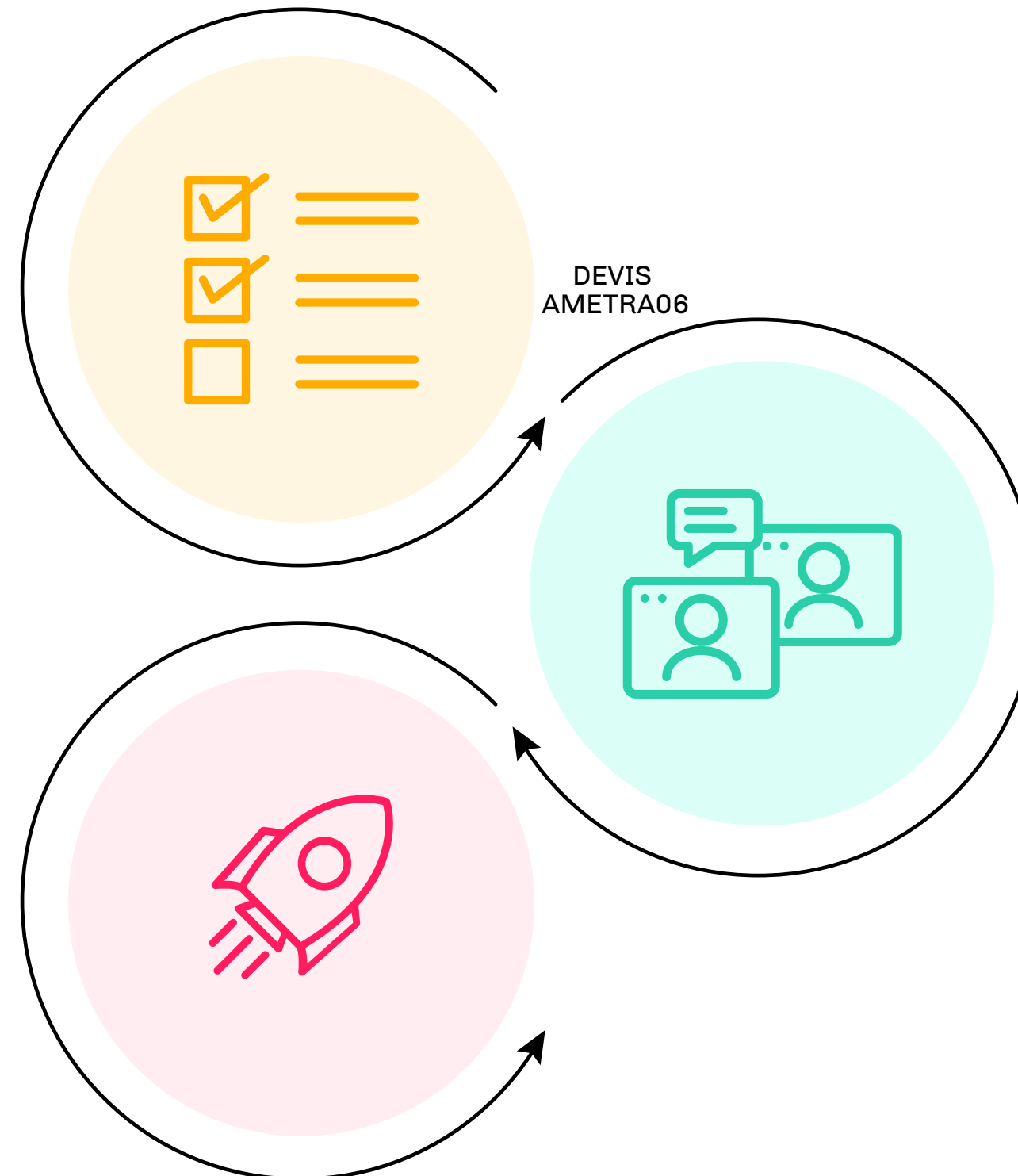
Le but est d'orienter l'entreprise sur les axes de travail qui auront été identifiés prioritaires

3. Comment l'AMETRA06 peut-elle intervenir ?

La démarche QVT en 5 étapes

Analyse du besoin avec l'AMETRA06

- Premier contact
- Echange avec le médecin du travail
- Possibilité de présenter la démarche à vos équipes



Accompagnement AMETRA06

- 1- Création d'un COPIL
- 2- Elaboration d'un état des lieux
- 3- Restitution et Engagement

*Livrables : Etat des lieux AMETRA06
+ Charte d'engagement + Guide
étapes 4 et 5*

Autonomie dans la démarche

- 4- Lancement des espaces de discussion
- 5- Elaboration d'un état des lieux

3. Comment l'AMETRA06 peut-elle intervenir ?

ETAPE : Créer un comité de pilotage QVT

Rôles du COPIL

- ✓ Garant de la réussite du projet
- ✓ Détermine la stratégie et assure le suivi de l'avancement du projet
- ✓ Oriente le(s) espace(s) de discussion (EDD = groupe de travail), mais n'y participe pas forcément
- ✓ Identifie les difficultés rencontrées et met en œuvre les ressources nécessaires

3. Comment l'AMETRA06 peut-elle intervenir ?

Constitution / Fonctionnement du COPIL

- ✓ La sélection des membres constitutifs du COPIL est primordiale et doit être réalisée en amont du projet
- ✓ Rédaction et validation de son mode de fonctionnement par ses membres
- ✓ Les collaborateurs doivent être engagés et motivés par le projet
- ✓ Les décisions doivent être prises collectivement et en concertation avec le chef de projet
- ✓ Maximum 8 personnes
- ✓ Le COPIL peut s'appuyer ponctuellement sur des experts internes ou externes à l'entreprise en fonction des sujets
- ✓ Composition paritaire regroupant :
 - La direction ou son représentant,
 - Les Ressources Humaines ou son représentant,
 - Un ou deux membres des instances représentatives du personnel (CSE, DS, ...)
 - Des salariés impactés par les principaux axes du projet

3. Comment l'AMETRA06 peut-elle intervenir ?

ETAPE : Etablir un état des lieux partagé et fixer les priorités d'action

Axes de travail du COPIL

- ✓ Travailler sur les données existantes (analyse du travail, données sociales AT/MP/arrêts de travail, turnover)...
- ✓ Faire un diagnostic QVT (=état des lieux) avec un garant de méthode (AMETRA06)
- ✓ Identifier les enjeux QVT prioritaires qui seront traités dans les Espaces De Discussion
- ✓ Définition des groupes EDD / priorités choisies (thèmes, pilotes, timings...)



- > Co-construire et partager le diagnostic
- > Identifier les thèmes prioritaires

3. Comment l'AMETRA06 peut-elle intervenir ?

Méthodologie de l'AMETRA06

- ✓ Outils éprouvés, comme : « **Les essentiels QVT** » (réseau Anact-Aract)

« En s'appuyant sur les 32 cartes qui illustrent chacune des actions essentielles pour développer la Qualité de Vie au Travail dans l'entreprise, les joueurs pourront faire un état des lieux de la QVT et initier un plan d'actions »



3. Comment l'AMETRA06 peut-elle intervenir ?

ETAPE : Restitution et engagement

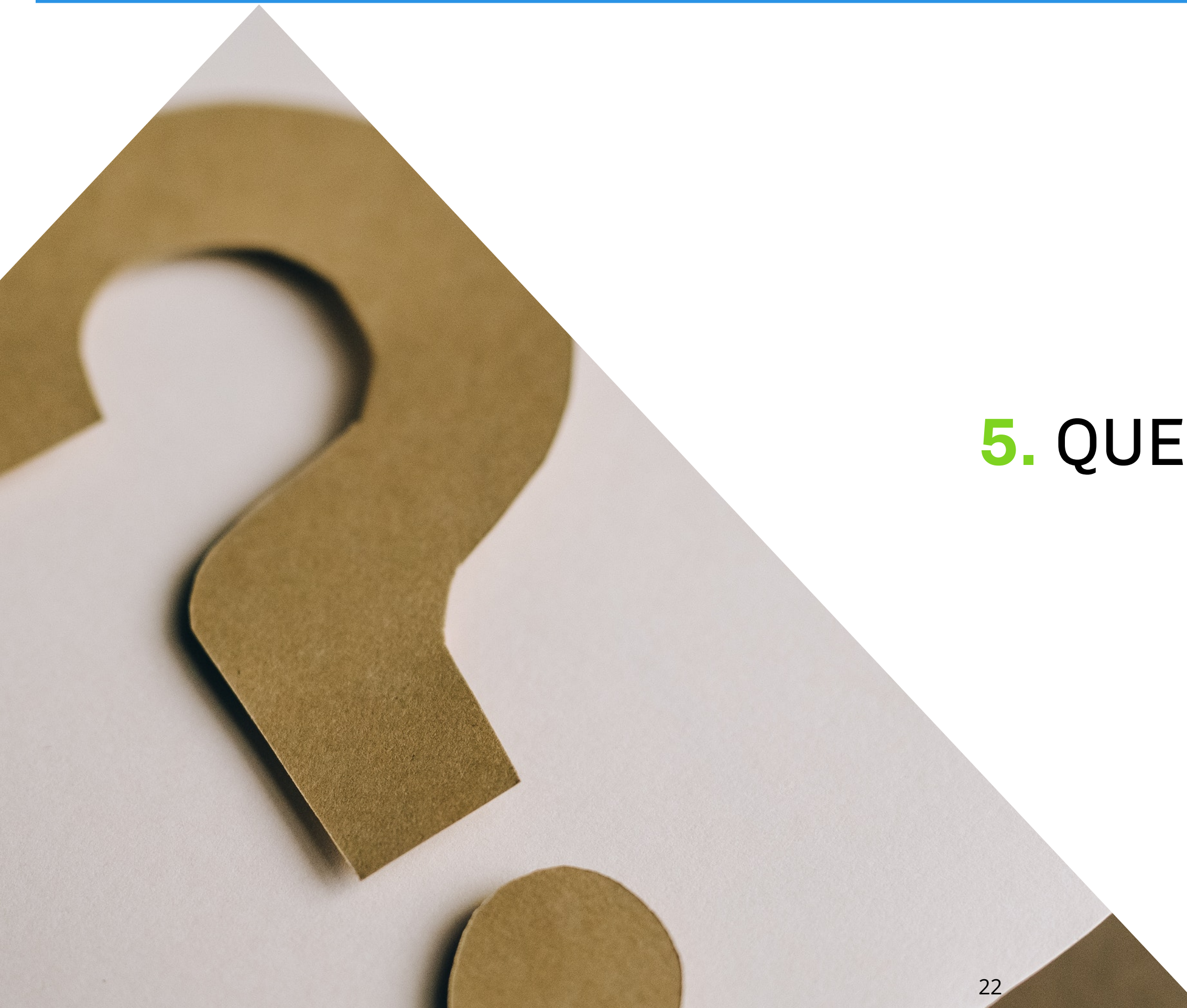
- ✓ Synthèse de l'état des lieux par l'AMETRA06
- ✓ Charte d'engagement signée par l'entreprise
- ✓ Explicitations/échanges sur les EDD selon un support
- ✓ Définir les acteurs qui interviendront dans les EDD pour les étapes 4 et 5 réalisées en autonomie par l'entreprise

4. Témoignage entreprise



Quels peuvent être les apports de cette démarche ?

CLINIQUE SAINT DOMINIQUE (Nice)
Aurélie COTTA
RRH et Adjointe de Direction



5. QUESTIONS / REPONSES

Vous êtes intéressé(e)s ?

> **Contactez notre équipe par email :**

secretariat.stp@ametra06.org

> **Pour en savoir plus sur l'AMETRA06, scannez le QR Code :**



> **Webinaire prochainement disponible sur notre site web, onglet Nos prestations, rubrique Webinaires :**

www.ametra06.org/webinaires



Merci pour votre attention